

«Air Cocaïne» : les deux pilotes, Pascal Fauret et Bruno Odos, acquittés en appel

La cour d'appel a toutefois confirmé les condamnations prononcées en première instance pour les autres accusés dont le commanditaire présumé du trafic de drogue, Ali Bouchareb.

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 22:38,

Mis à jour hier à 23:48



Les pilotes Pascal Fauret et Bruno Odos. GERARD JULIEN / AFP

Les pilotes Pascal Fauret et Bruno Odos, condamnés à six ans de prison en première instance dans l'affaire dite «Air Cocaïne», ont été acquittés jeudi par la cour d'assises spéciale d'appel d'Aix-en-Provence.

Pour les autres accusés de ce procès, la cour d'appel a confirmé les condamnations prononcées en première instance: les gérants de la compagnie d'aviation Pierre-Marc Dreyfus et Fabrice Alcaud ont écopé de 6 ans de prison et Ali Bouchareb, commanditaire du trafic de drogue selon l'accusation, a été condamné à 18 ans de réclusion. Le chauffeur de ce dernier, Michel Ristic, a été acquitté, comme en première instance.

Bruno Odos et Pascal Fauret, respectivement âgés de 61 et 60 ans, avaient été condamnés en première instance à six ans de prison, le 5 avril 2019 et, lundi, l'avocat général Pierre Cortes avait requis six ans de prison contre eux deux. Les pleurs étouffés de leurs épouses ont

accueilli ce verdict et les deux hommes, qui avaient préparé leurs affaires pour un éventuel retour en détention, sont sortis, sans un mot, du palais de justice d'Aix-en-Provence, visiblement sonnés par la fin d'un cauchemar. Il avait débuté en mars 2013 sur l'aéroport de Punta Cana en République Dominicaine alors que 26 valises contenant 700 kilos de cocaïne venaient d'être embarquées dans leur Falcon 50.

Fuite rocambollesque

«C'est pour eux la fin d'une épreuve. Leur vérité, la même qu'ils clament depuis huit ans, a enfin été reconnue par la justice», a réagi leur avocat Antoine Vey, lui aussi sous le coup de ce verdict. Dès leur interpellation en République dominicaine, ces deux anciens pilotes militaires aux états de service élogieux avaient assuré ignorer le contenu des bagages de leur passager Nicolas Pisapia. Dans sa plaidoirie, Me Vey les avait présentés comme deux professionnels piégés après avoir fait confiance aux services aéroportuaires de contrôle de bagages et des douanes. L'avocat général les avait dépeints comme des *«Tartuffe, 'Cachez ces valises que je ne saurais voir'»*.

Aux pleurs de soulagement des épouses des pilotes ont répondu les cris de colère des proches de Pierre-Marc Dreyfus et Fabrice Alcaud, les deux responsables de la SN-THS, la compagnie d'aviation lyonnaise ayant opéré les vols dont l'un, selon la cour, a permis l'importation de stupéfiants en décembre 2012. Tous les deux ont été condamnés à six ans de prison, la même peine qu'en première instance. Ils ont été réincarcérés à l'issue du verdict. Au terme de leur délibéré qui aura duré 12 heures, les sept juges professionnels ont aussi confirmé la peine de première instance d'Ali Bouchareb, à nouveau condamné à 18 ans de réclusion criminelle. Seul accusé qui comparaisait détenu, la cour d'assises l'a considéré comme le commanditaire des trois vols litigieux. Ali Bouchareb avait déjà été condamné à neuf années de prison à Lyon, pour trafic de stupéfiants.

Juste avant que la cour ne se retire pour délibérer, les six accusés avaient à nouveau unanimement clamé leur innocence. *«Je n'ai jamais transporté, détenu quoi que ce soit»,* avait déclaré Pascal Fauret. *«Je me suis retrouvé enfumé, piégé. Cette affaire c'est 15% de ma vie.»* Les deux pilotes avaient été incarcérés en République dominicaine durant quinze mois avant de s'évader à l'occasion d'une rocambollesque opération orchestrée par des membres de leur comité de soutien. À leur retour en France, ils avaient été placés en détention provisoire durant cinq mois et demi, puis avaient purgé à nouveau un mois et demi de détention après le premier verdict qui les avait condamnés. La cour d'assises d'appel a prononcé une amende douanière de deux millions d'euros à régler par les trois accusés condamnés.